



Bilan SSCT 2025 - PAPRI Pact 2026

Des informations incomplètes

Des réponses absentes

Lors des consultations du CSE portant sur le bilan SSCT 2025 et le PAPRI Pact 2026, la direction a présenté des documents incomplets et insuffisamment précis sur des sujets pourtant essentiels : la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés.

Face à ces insuffisances, la CGT a transmis plusieurs questions écrites à la direction afin d'obtenir :

- des informations précises et vérifiables ;
- des réponses concrètes sur les risques professionnels ;
- des engagements clairs sur les actions de prévention ;
- une meilleure prise en compte des remontées du terrain.

Malgré ces demandes, plusieurs réponses sont restées incomplètes, imprécises ou renvoyées à des décisions Groupe, sans réponse réelle sur le fond.

DES QUESTIONS IMPORTANTES RESTÉES SANS RÉPONSE

Produits CMR : où est la traçabilité ?

La CGT a demandé un état des demandes de substitution de produits CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) adressées à la Design Authority Groupe. La direction répond qu'aucune obligation n'impose de tenir un registre.

Pourtant, le Code du travail impose de remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins.

Sans suivi ni traçabilité des demandes de substitution, comment vérifier que cette obligation est réellement appliquée ?

Cartographie sonore : encore reportée

La CGT a demandé un calendrier précis pour la réalisation de la cartographie sonore du site.

La direction évoque désormais un possible troisième trimestre 2026, sans engagement écrit.

Cette campagne est pourtant reportée depuis plusieurs années, alors même que les problématiques de bruit concernent directement les conditions de travail des salariés.

Des indicateurs toujours "TBD" (To Be Defined = à définir).

Certains indicateurs relatifs à la prévention et à la santé au travail apparaissent encore comme "TBD"

Dans le cadre d'une consultation du CSE, la CGT considère qu'il n'est pas acceptable de consulter les élus sur des documents comportant encore des données non définies.

32 risques rouges identifiés

Le bilan 2025 fait apparaître 32 risques rouges dans le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques), soit une forte augmentation par rapport à l'année précédente.

Dans le même temps, plusieurs actions du PAPRI Pact présentent déjà des échéances dépassées ou très proches au moment même de leur présentation au CSE.

La CGT constate l'absence d'un tableau de bord consolidé, d'un suivi clair des actions, d'une visibilité sur les retards et leurs justifications.

La CGT a demandé qu'un suivi détaillé des risques rouges soit présenté lors de la prochaine CSSCT.



Une hausse préoccupante des maladies professionnelles

Le bilan accidentologique 2025 fait apparaître 5 nouvelles demandes de reconnaissance de maladies professionnelles contre 1 en 2023 et 1 en 2024, plusieurs secteurs sont concernés.

Cette augmentation nécessite des plans d'action ciblés et des mesures concrètes de prévention.

La CGT a demandé qu'un plan d'action sectoriel soit présenté au CSE, sans aucune réponse de la direction.

UN PAPRI Pact DOIT ÊTRE CONSTRUIT AVEC LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Le PAPRI Pact (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) ne doit pas être un simple document administratif élaboré unilatéralement par la direction.

Il doit être construit avec les représentants du personnel afin de répondre concrètement aux problématiques rencontrées par les salariés sur le terrain.

La CGT est la seule à avoir fait des propositions qui n'ont malheureusement pas été prises en compte.

POURQUOI LA CGT N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Dans ces conditions, la CGT a décidé de ne pas prendre part au vote concernant :

- le bilan SSCT 2025 ;
- le PAPRI Pact 2026.

La CGT refuse de cautionner :

- des documents incomplets ;
- une consultation sans réponses suffisantes ;
- un dialogue social réduit à une validation formelle ;
- une prévention des risques construite sans réelle prise en compte des représentants des salariés.

La santé et la sécurité au travail méritent mieux qu'une validation précipitée.

LES PAROLES S'ENVOLENT, LES VOTES RESTENT. MALGRE LEURS GRANDS DISCOURS, LES AUTRES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT CHOISI DE PARTICIPER AU VOTE CLOTURANT AINSI LES DEBATS.

Chaque organisation syndicale prendra ses responsabilités.

La CGT, pour sa part, considère que les conditions n'étaient pas réunies pour permettre un avis pleinement éclairé sur ces sujets essentiels.

La CGT reste mobilisée face à une direction qui reste hermétique et des élus qui n'ont pas conscience des impacts de leurs décisions.

Nous exigeons :

- des informations transparentes et complètes ;
- des réponses concrètes ;
- une véritable politique de prévention ;
- un suivi réel des risques professionnels ;
- un respect du rôle des représentants du personnel.

La santé et les conditions de travail des salariés ne sont pas négociables.

Vos Représentants CGT au CSE sont à votre écoute :

Estelle LOISEL
Soazig JEAN-LOUIS
Jordan JOULAND
Lara CHAILLOUX
Julien LEPINAY
Béatrice REUZE

Nathalie CHOPIN
Kevin BIHEL
Elodie CHEVALIER
Aurélien FOMBA
Bruno LÉBOUC



